



## Programme et bulletin d'inscription à la formation :

« Repérer et développer les soft skills dans vos collectifs avec la gamification et les jeux »

### Soft skills et gamification :

Le concept d'agilité qui replace l'humain au centre des préoccupations et nécessite à chacun de développer l'écoute de son environnement se veut être un axe important des nouvelles formes de travail d'aujourd'hui.

Cette agilité ne pourra se trouver qu'en renforçant les compétences socio-émotionnelles et/ou comportementales.

Cependant, contrairement au « Hard skills » (compétences dures et/ou techniques) qui se traduisent assez facilement dans un profil de candidature, les soft skills orientées vers nos émotions humaines sont plus difficilement transposables ou chiffrables.

Or des approches comme le jeu et la gamification permettent très rapidement de travailler ces notions et de les développer.

Venez découvrir ces approches au service du changement et de la motivation de vos groupes

Et repartez avec un coffret d'animation dédié aux soft skills !

### PROGRAMME DE LA JOURNEE DE FORMATION :

- Soft skills et envie d'apprendre, association indispensable
- Le potentiel du jeu et de la ludo pédagogie pour l'apprentissage des softs skills
  - L'importance de l'éveil des participants et de l'animateur
  - L'importance du travail sur l'écoute active et la reformulation
- La création d'un moment de groupe
  - Le travail sur la rythmique, dynamique (introduction et conclusion)
- Mise en œuvre d'animations cadres pour des thématiques professionnelles
  - Mise en pratique
- La notion de débriefing et la consigne deux impératifs d'acquisition

### OBJECTIF ET NATURE DE LA FORMATION :

#### Adaptation et développement des compétences

- Comprendre la notion de soft skills
- Acquérir les concepts et les méthodes de base de la gamification
- Être en capacité d'identifier des soft skills durant une phase gamifiée

### PUBLIC ET PRE-REQUIS :

Pas de prérequis – type de public : Managers, Formateur, Conseiller, Animateur de collectif, Coach

### METHODES PEDAGOGIQUES ET EVALUATION :

Apports théoriques et mise en exercices avec des supports remis au participant en fin de formation.

Quiz d'évaluation en fin de temps de formation

**(1 coffret EKIP'BOX remis)**



### CONTACT ET INTERVENANT :

**Sébastien VOET** : Gérant, Formateur et coach certifié de l'organisme de formation KELJE

### DUREE ET TARIF :

**1 jour (7 heures) 370€HT par personne/444€ TTC (prise en charge OPCO possible – Passage par le groupement d'employeur REACTIF certifié QUALIOP1)**

### Planning initial 2022 et lieux d'intervention :

Le 17 mai 2022 sur Macon

Le 13 octobre 2022 sur Lyon

### Adaptation porteurs de handicap :

Contactez nous directement pour toute adaptation à un éventuel handicap



## Fiche d'inscription à la formation :

*« Repérer et développer les soft skills dans vos collectifs avec la gamification et les jeux »*

DATE ET LIEU DE LA SESSION CHOISIE :

VOTRE STRUCTURE :

SIREN :

ADRESSE :

CP, VILLE :

NOM DU CONTACT POUR LA FORMATION :

MAIL :

TELEPHONE :

NOM ET COORDONNES DES STAGIAIRES A LA SESSION :

- Stagiaire 1 :
- Stagiaire 2 :
- Stagiaire 3 :
- Stagiaire 4 :
- Stagiaire 5 :

### CONDITIONS D'INSCRIPTION :

Votre inscription ne pourra être validée qu'à condition d'une transmission de cette fiche d'inscription par mail à [hello@kelje.com](mailto:hello@kelje.com)

DATE :

CACHET ET/OU SIGNATURE:



## Conditions générales de vente de la formation :

### « Repérer et développer les soft skills dans vos collectifs avec la gamification et les jeux »

#### 1. Objet

Les présentes conditions générales de vente concernent la formation proposée par Kelje Production intitulée « **Repérer et développer les soft skills dans vos collectifs avec la gamification et les jeux** ». Elles sont applicables sauf conditions particulières contraires précisées.

#### 2. Inscription

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, et notamment sur toutes conditions générales d'achat. L'inscription du (des) stagiaire(s) sera validée à réception par Kelje Production, de la fiche d'inscription, signée et portant le cachet commercial de l'acheteur.

#### 3. Liquidation:

Le règlement de participation à la journée de formation – 444€ TTC par participant (chèque à l'ordre de Kelje Production ou virement) est requis. Celui-ci ne sera encaissé qu'après la formation et si le nombre de participants nécessaire au déroulement de la formation est atteint ce qui donnera lieu à l'émission d'une facture du montant de la formation.

#### 4. Pénalités de retard et sanctions en cas de défaut de paiement

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le client de pénalités de retard fixées à 1,5 par mois de retard. Ces pénalités sont exigibles de plein droit sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire, dès réception de l'avis informant le client qu'elles ont été portées à son débit.

En outre, une indemnité forfaitaire de 40 euros est due pour les frais de recouvrement en cas de retard de paiement.

Par ailleurs, en cas de non paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrables, Kelje Production se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et/ou à venir.

#### 5. Attestation de formation

Une attestation de fin de formation établie en conformité avec les feuilles d'émargement sera remise aux participant(e)s en fin de journée. La copie de la feuille d'émargement signée pourra être également remise si nécessaire.

#### 6. Refus de commande

Dans le cas où un client adhérerait par inscription à une formation de Kelje Production sans avoir procédé au paiement de la (des) formation(s) précédente(s), Kelje Production pourra refuser les formations concernées sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

#### 7. Conditions d'annulation et de report

Il est rappelé que, en application de l'article L.6354-1 du Code du Travail, toute inexécution totale ou partielle d'une prestation de formation entraîne l'obligation pour l'organisme prestataire de rembourser au bénéficiaire les sommes indûment perçues de ce fait.

Prenant acte de l'obligation légale précitée, les parties conviennent de ce que toute annulation par le bénéficiaire doit faire l'objet d'une notification écrite (mail, courrier) au plus tard 15 jours calendaires avant le début de la formation.

En cas d'annulation par le bénéficiaire **moins de 15 jours** calendaires avant le début de la formation, la somme de 30% de la présente convention sera facturée à titre d'indemnisation.

En cas d'annulation par le bénéficiaire **moins de 48 heures** avant le début de la formation, la somme de 50% de la présente convention sera facturée à titre d'indemnisation.

Toute annulation ou non présentation du stagiaire à la date du début de la formation entrainera la facturation du coût de la formation dans son intégralité à titre d'indemnité forfaitaire.

Une fois la formation commencée, toute annulation ou interruption de la formation donne lieu au paiement de la totalité des frais de formation, déduction faite, le cas échéant, des sommes acquittées et/ou facturées au titre de la formation effectivement suivie par le stagiaire.

Ces pénalités contractuelles feront l'objet d'une facture distincte de celle qui portera sur l'action de formation et ne pourra, en aucune façon, être imputée sur l'obligation des entreprises consistant à participer au financement de la formation professionnelle.

#### 8. Supports de formation

Les stagiaires et clients des formations dispensées par Kelje Production ne doivent ni modifier, ni diffuser, ni céder à un tiers, même à titre gratuit, les supports de formation quelle qu'en soit la forme (papier, numérique...). Les supports de formation restent la propriété exclusive de Kelje Production et/ou du formateur.

#### 9. Confidentialité

Les parties s'engagent réciproquement à garder confidentiels les documents et informations les concernant, quelle que soit leur nature, qu'ils soient économiques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir eu accès au cours de l'exécution de la prestation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat.

#### 10. Loi applicable

Les conditions générales et tous les rapports entre France Médiation et ses clients relèvent de la loi française.

#### 11. Litiges

Tout différend relatif à l'interprétation, la validité ou l'exécution de la présente convention devra être précédé, avant saisine au tribunal compétent, d'une tentative de règlement amiable entre les parties. Si aucune solution ne peut être trouvée au différend contractuel, le litige sera soumis à la juridiction des tribunaux compétents.

#### 12. Responsabilité

Toute inscription à une ou plusieurs formations se déroulant dans les lieux implique le respect du règlement intérieur de l'établissement où a lieu la formation. Kelje Production ne pourra être tenue responsable de tout dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par les participants à la formation. Il appartient au client de vérifier que son assurance personnelle le couvre lors de sa formation.